



## Signature état des lieux sortant

-----  
Par Allais

Bonjour

Ma mère atteinte de la maladie d'alzheimer a quitté son appartement loué HLM. Le bail est arrêté et je dois m'occuper de la restitution du logement.

Sachant que ma mère n'étant plus en possession de ses moyens pour faire une procuration et que je ne dispose pas de l'état des lieux entrants, dois-je et puis-je signer l'état des lieux sortants ?

Merci.